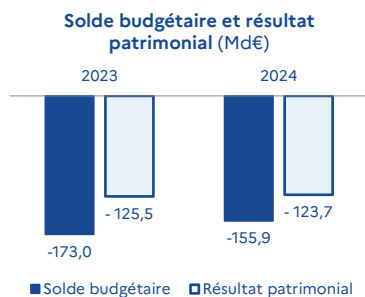


- 155,9 milliards €

Le solde budgétaire de l'État

- 123,7 milliards €

Le résultat patrimonial de l'État



La comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses payées et les recettes encaissées au cours de l'année.

Elle offre une vision de « caisse », qui rend compte du respect de l'autorisation budgétaire annuelle.

La comptabilité générale

La comptabilité générale (ou patrimoniale) apporte une information complémentaire à la comptabilité budgétaire : elle rattache en effet les charges et les produits à l'exercice de leur naissance, indépendamment de leur date effective de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, une charge à payer est enregistrée au compte de résultat en N lorsqu'un bien a été livré ou une prestation de service accomplie, sans donner lieu à paiement sur l'exercice. En N+1, lors du paiement, une dépense budgétaire est constatée.

Selon sa nature, une dépense budgétaire peut par ailleurs se traduire en comptabilité patrimoniale par une immobilisation (sans impact sur le solde patrimonial) ou une charge (avec un impact sur le résultat patrimonial).

La différence entre les charges et les produits permet d'obtenir le résultat patrimonial.

/// Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le solde s'améliore en raison d'une forte diminution des dépenses du budget général de l'État et d'une légère progression des recettes fiscales nettes

Le solde budgétaire s'établit à -155,9 Md€, soit une amélioration de 6,5 Md€ par rapport à la prévision de la loi de fin de gestion (-162,4 Md€), mais une dégradation de 9 Md€ par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (-146,9 Md€).

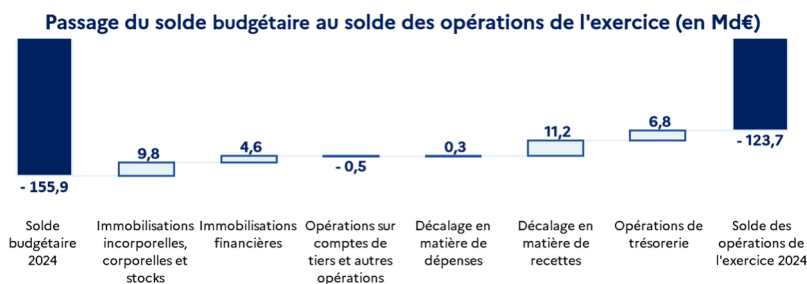
L'évolution constatée entre 2023 et 2024 s'explique par une baisse des dépenses nettes du budget général qui s'établissent à 435,1 Md€ (hors fonds de concours), soit une consommation moindre de 3,4 Md€ par rapport à la prévision de fin de gestion, et de 7,2 Md€ par rapport à la prévision de la loi de finances initiale. Cette sous-consommation s'explique principalement par un pilotage resserré de la fin de gestion sur l'ensemble des programmes du budget général par le biais de la réserve de précaution, et par des sous-exécutions sur plusieurs missions.

L'amélioration du solde budgétaire s'explique également par une hausse de 2,4 Md€ du montant de recettes nettes du budget général par rapport à la prévision de fin de gestion sous l'effet d'une plus-value de recettes fiscales nettes (+2,4 Md€). Le total des recettes nettes s'établit à 289,5 Md€.

Un passage du solde budgétaire au résultat patrimonial marqué par les nombreux impacts comptables de la fin des boucliers tarifaires

Pour l'exercice 2024, le résultat patrimonial s'établit à -123,7 Md€, soit un écart positif de 32,2 Md€ par rapport au solde budgétaire. Il s'explique par :

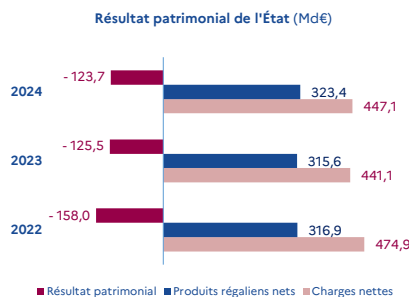
- le maintien d'un effort d'investissement important qui se traduit notamment sur les immobilisations corporelles et incorporelles de la mission Défense (6,2 Md€ sur un total de 9,8 Md€), et, dans une moindre mesure, sur les immobilisations financières ;
- des décalages entre produits et recettes (+11,2 Md€) : les produits à recevoir augmentent en raison de la hausse significative des créances liées à l'impôt, notamment celles relatives aux taxes intérieures de consommation sur l'électricité et le gaz, suite à la fin des boucliers tarifaires, et aux droits de mutation à titre gratuit dont le paiement est différé ou fractionné. Les produits à recevoir au titre du service public de l'énergie sont également en hausse (+3,6 Md€), les fournisseurs d'énergies renouvelables bénéficiant de mesures de soutien devant reverser à l'État une partie de leurs bénéfices exceptionnels ;
- le produit financier net résultant de l'étalement des primes et décotes sur OAT (6,1 Md€ contre 8,6 Md€ en 2023). Il s'agit d'opérations de trésorerie sans impact sur le solde budgétaire.



Le résultat patrimonial s'améliore en 2024 en raison de l'augmentation des produits régaliens nets et de la forte baisse des charges d'intervention nettes

Le résultat patrimonial de l'État s'établit à -123,7 Md€ et s'améliore de 1,8 Md€ par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution est principalement imputable à l'augmentation des produits régaliens nets (+7,7 Md€) ainsi qu'à la forte diminution des charges d'intervention nettes (-23,3 Md€).

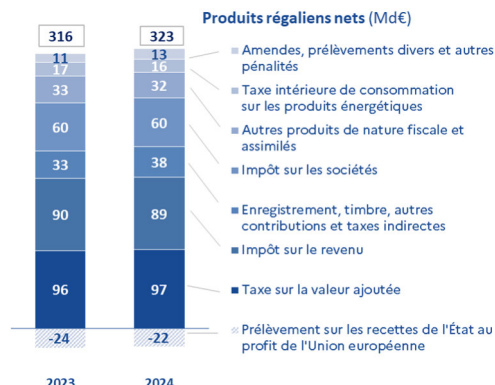
Ces améliorations sont compensées par une forte augmentation des charges de fonctionnement nettes (+19,1 Md€) et des charges financières nettes (+10,2 Md€).



/// Charges et produits de l'exercice

Une progression marquée des produits régaliens nets permettant une amélioration du résultat patrimonial

Les produits régaliens nets sont principalement composés des produits fiscaux nets, des amendes et des ressources propres du budget de l'Union européenne.



Les produits régaliens nets s'élèvent à 323,4 Md€ en 2024, en augmentation de 7,7 Md€ par rapport à 2023. Cette évolution est principalement portée par celle des **droits d'enregistrements, timbres, autres contributions et taxes indirectes** (+ 4,5 Md€) du fait notamment de l'augmentation du produit de l'accise sur l'électricité et sur le gaz naturel.

Le **produit des amendes, prélèvements divers et autres pénalités** progresse (+ 1,9 Md€), sous l'effet d'une hausse du nombre de sanctions prononcées par l'Autorité de la concurrence, de même que le produit net de la TVA (+ 1,2 Md€).

Enfin, l'augmentation des produits régaliens nets est portée par la **baisse des prélèvements sur recettes de l'État au profit de l'Union européenne** (- 1,6 Md€).

Une augmentation des charges financières nettes essentiellement sous l'effet de la hausse des charges d'intérêts

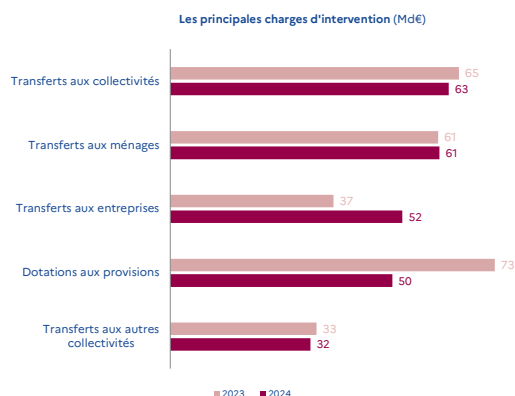
Les charges financières nettes correspondent à la différence entre les produits financiers (essentiellement le produit des actifs financiers immobilisés) et les charges financières brutes (principalement les charges d'intérêts de la dette financière de l'État).

En 2024, les charges financières nettes s'établissent à 39,2 Md€. Elles augmentent de 10,2 Md€ par rapport à l'exercice 2023, principalement en raison de la **baisse des produits financiers** (- 7,9 Md€), notamment des produits des immobilisations financières (- 3,3 Md€) du fait de l'absence, en 2024, d'opérations aussi significatives que celles survenues au cours de l'exercice précédent (notamment la plus-value de cession attribuée à EDF).

L'augmentation des charges financières nettes résulte également de celle des **charges d'intérêts des titres négociables** (+ 6,7 Md€), dont celle des obligations assimilables du Trésor (+ 4,5 Md€), provoquée par la hausse des taux et des volumes émis, et celle des bons du Trésor à taux fixe (+ 2,3 Md€).

Des charges d'intervention nettes en baisse en raison de la sortie progressive des dispositifs de soutien à l'inflation

Les charges d'intervention nettes sont les versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État.



Les charges d'intervention nettes de l'État s'élèvent à 171,1 Md€. Elles connaissent une forte diminution de 23,3 Md€ en 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des dotations aux provisions et aux dépréciations (- 23 Md€) ainsi que par la hausse des reprises sur provisions et dépréciations (+ 14 Md€) traduisant la sortie progressive des dispositifs exceptionnels déployés dans le contexte de l'augmentation des prix de l'énergie.

Les **transferts aux entreprises** augmentent de 16 Md€ en raison de la régularisation et de la réévaluation des charges à compenser au titre des exercices précédents dans le cadre des boucliers tarifaires.

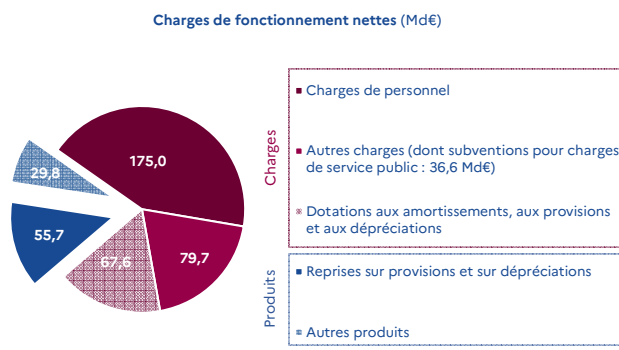
Les **transferts aux collectivités territoriales et aux autres collectivités (établissements publics, organismes sociaux, associations, etc.)**, diminuent de respectivement 2,2 Md€ et 1,4 Md€.

Une progression des charges de fonctionnement nettes en raison notamment de la hausse des charges de personnel

Les charges de fonctionnement comportent notamment les charges de rémunérations et de pensions des agents publics, les principaux achats et les variations de stocks. Les charges nettes s'obtiennent par la soustraction des charges aux produits.

Les charges de fonctionnement nettes de l'État s'élèvent à 236,8 Md€ en 2024, en hausse de 19,1 Md€ par rapport à 2023. Cette hausse résulte essentiellement des charges de personnel qui atteignent 175 Md€ et augmentent de 10,8 Md€ par rapport à 2023 en raison, notamment, de l'effet en année pleine de la hausse du point d'indice de la fonction publique, en juillet 2023, ainsi que de la revalorisation des pensions de base, au 1^{er} janvier 2024.

Les **dotations aux amortissements, provisions et dépréciations nettes des reprises** augmentent de 4 Md€ par rapport à 2023, essentiellement en raison de moindres reprises sur le poste des provisions pour risques (- 4,9 Md€ par rapport à 2023).



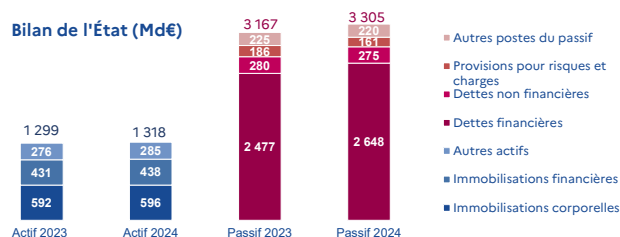
/// Le bilan de l'État

Le bilan présente le patrimoine de l'État au 31 décembre de l'année (exercice sur l'année civile). Il montre ce que l'État possède (actif) et ce qu'il doit à ses différents partenaires (passif).

- L'actif de l'État est en hausse de 19,1 Md€.
- Le passif de l'État augmente de 137,8 Md€.

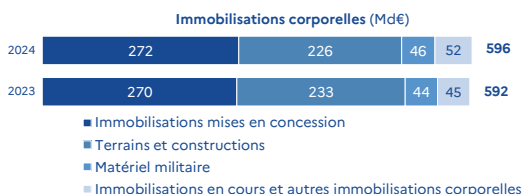
Il en résulte une **dégradation de la situation nette** de l'État de **118,7 Md€** qui s'établit à - 1 987,2 Md€* en 2024.

* dont résultats 2021 (-142,1 Md€); 2022 (-160,0 Md€) et 2023 (-124,9 Md€) en attente d'affectation



Une hausse des immobilisations corporelles portée par le ministère des Armées

Les immobilisations corporelles comprennent notamment le parc immobilier, les infrastructures routières et les matériels militaires.

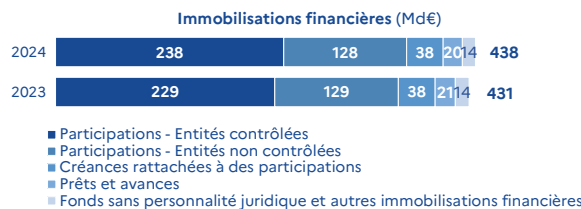


La valeur nette des immobilisations corporelles augmente de **3,4 Md€** sous l'effet d'une hausse de 6,8 Md€ de la valeur des immobilisations corporelles en cours, essentiellement pour les constructions et le matériel militaire, atténuée notamment par une baisse de la valeur des terrains et sites naturel (-2,3 Md€) résultant de la mise à disposition à titre gratuit des digues domaniales aux collectivités territoriales.

Une progression des immobilisations financières de 6,7 Md€ en raison de la hausse de la valeur des participations

Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'État dans les établissements publics, dans le capital de sociétés ou d'organismes internationaux, et de prêts et avances octroyés à des États étrangers.

La progression de la valeur nette des immobilisations financières (+6,7 Md€) est portée principalement par la hausse de la valeur de la participation dans EDF (+10,7 Md€). Cette évolution est légèrement atténuée par la baisse de la valeur d'équivalence de plusieurs entités, dont France Compétences (-1,7 Md€) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (-1,5 Md€).



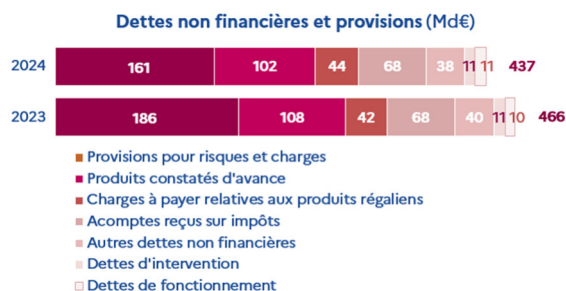
Une diminution des dettes non financières imputable à une baisse des provisions pour charges

Les dettes non financières correspondent à des passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise.

Les provisions pour risques et charges diminuent de **24,5 Md€** essentiellement en raison de la baisse des provisions pour transferts au titre des boucliers tarifaires gaz et électricité (-25,5 Md€).

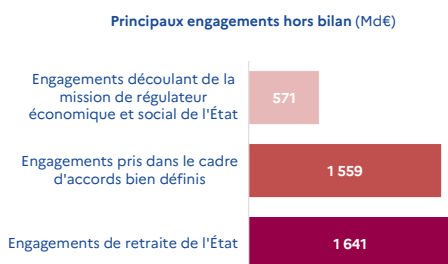
Les produits constatés d'avance, constitués notamment de primes sur obligations assimilables du Trésor, diminuent de 6,1 Md€.

Les charges à payer relatives aux produits régaliens augmentent de 1,8 Md€ sous l'effet de la hausse du montant cumulé des demandes de remboursement de crédits de TVA.



/// Les engagements hors bilan

Le compte général de l'État recense les engagements hors bilan de l'État, qui sont des passifs éventuels, et donc des dépenses futures potentielles pour l'État.



• Les engagements de retraite de l'État s'élèvent à 1 641 Md€, en baisse de 200 Md€ suite à la hausse du taux d'actualisation indexé sur l'inflation.

• Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis s'élèvent à 1 559 Md€, en baisse de 13,9 Md€ en raison de la baisse des engagements financiers de l'État (-31,5 Md€), et de celle de l'encours de la dette garantie par l'État (-23,7 Md€). Cette évolution est atténuée par la hausse de 48,5 Md€ de l'encours de l'épargne garantie par l'État.

• Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État diminuent de 74,3 Md€ principalement du fait de la baisse de 48,6 Md€ de l'engagement relatif aux régimes spéciaux de retraite, dont SNCF et RATP.



Retrouvez ces documents sur :

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/comptes-letat>

Le compte général de l'État

Le compte général de l'État comprend les états financiers : bilan, compte de résultat, engagements hors bilan et annexe. Il est audité chaque année par la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État.



Le Rapport de présentation du Compte Général de l'État

Le rapport de présentation du compte Général de l'État présente une synthèse pédagogique des évolutions marquantes de l'exercice, au bilan et au compte de résultat, à l'échelle de l'État et des grandes politiques publiques.



Le rapport sur le contrôle interne comptable de l'État et de ses établissements publics

Le rapport sur le contrôle interne comptable de l'État et de ses établissements publics présente la synthèse des avancées obtenues pour fiabiliser la production de leurs comptes.



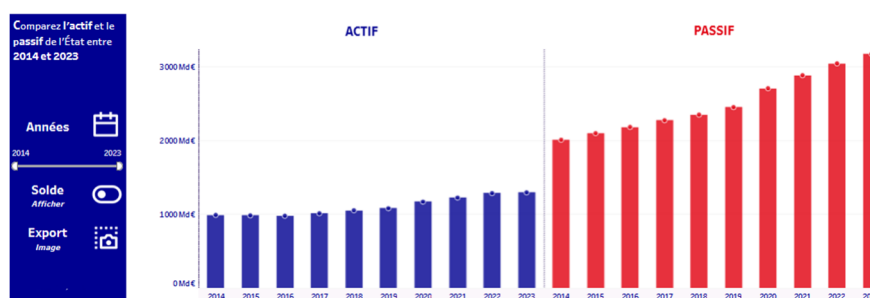
La balance générale des comptes de l'État

La balance générale des comptes de l'État retrace l'ensemble des balances d'entrée, débits, crédits et balances de sortie inscrits dans les comptes de l'État au 31 décembre 2024.



Retrouvez la datavisualisation des comptes de l'État sur :

<https://public.tableau.com/app/profile/dtnum.open.data/viz/DatavisualisationdescomptesdelEtat/Accueil>



La certification des comptes de l'État

La certification consiste à exprimer une opinion sur la conformité des comptes au référentiel comptable qui leur est applicable et sur leur sincérité. Les comptes de l'État sont certifiés par la Cour des comptes. Depuis 2006, première année de mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, la Cour a certifié les comptes de l'État chaque année (certification avec réserves). Le compte général de l'État et l'acte de certification y afférent étant annexés au projet de loi sur les résultats de la gestion et d'approbation des comptes, le Parlement dispose d'une assurance supplémentaire de disposer d'une comptabilité générale fiabilisée.

En ce qui concerne les comptes de l'exercice 2024, la Cour a formulé un nombre d'observations identique à l'exercice précédent, soit 16 observations, témoignant du maintien de la qualité comptable à un très haut niveau.

Ces observations sont réparties en cinq anomalies significatives, qui présentent le degré de gravité le plus fort, et onze insuffisances d'éléments probants, pour lesquels la Cour ne dispose pas de tous les éléments pour se prononcer.

Grâce aux travaux menés par la direction générale des finances publiques (DGFIP), deux insuffisances d'éléments probants, portant sur les charges relatives aux dispositifs d'intervention dans le domaine de l'énergie et sur l'engagement de l'État au titre des prêts garantis dans le cadre de la crise sanitaire, ont été supprimées.

Deux nouvelles réserves ont été émises sur les engagements hors bilan de l'État au titre du compte personnel de formation et des régimes spéciaux de retraite fermés. Dans les deux cas, l'administration s'est engagée à poursuivre l'analyse de ces dispositifs en 2025 pour en définir le traitement comptable approprié.

Sur ces 16 réserves, cinq anomalies significatives et six insuffisances d'éléments probants reflètent une divergence d'interprétation de la norme entre la Cour et la DGFIP ou nécessiteraient, pour être levées, des investissements informatiques dont le coût apparaît disproportionné au regard de l'amélioration attendue de la qualité des comptes et de l'information financière.

Enfin, les travaux de l'administration permettent tout au long de l'année de fiabiliser des dispositifs à enjeux et de maintenir la qualité comptable.